

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

SEANCE 14 AVRIL 2011

L'an deux mil onze et le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 10 + 1 pouvoir
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : **07/04/2011**
Date d'affichage : **15/04/2011**

Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BONNICHON, COSSIAUX, DE LOUVIGNY, DUFFAULT, MERITET,
Absents excusés : Mme LUNEAU, MM BOUVIER, DEBODARD, L. FONTVIEILLE a donné pouvoir D.GAGNEPAIN

Absente non excusée : Mme DAFFY

Monsieur Pascal LOT est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget communal et du budget assainissement dressés par le receveur de Commentry.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le compte administratif du budget assainissement est approuvé.

Les résultats de l'année 2010 sont les suivants :

Dépenses d'exploitation : 25 868.91€

Recettes d'exploitation : 43 141.24€

Excédent d'exploitation : 17 272.33€

Dépenses d'investissement : 26 892.41€

Recettes d'investissement : 31 128.03€

Excédent d'investissement : 4 235.62€

Restes à réaliser en investissement

Dépenses : 29 000.00€

Recettes : 16 195.00€

Après affectation de 8 869.68€ de l'excédent d'exploitation en investissement, il reste un excédent d'exploitation de 8 702.95€

Le compte administratif du budget communal est approuvé.

Les résultats de l'année 2010 sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 682 624.74€

Recettes de fonctionnement : 948 126.61€

Excédent de fonctionnement : 265 501.87€

Dépenses d'investissement : 591 947.31€

Recettes d'investissement : 635 880.77€

Excédent d'investissement : 43 933.46€

Restes à réaliser en investissement

Dépenses : 494 000.00€

Recettes : 214 120.00€

Après affectation de 235 946.54€ de l'excédent de fonctionnement en investissement, il reste un excédent de fonctionnement de 29 555.33€

TAXE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'assainissement pour 2011 qui reste à 1.10 €le m³ d'eau consommée et fixe à 33.00 €la participation réclamée par personne pour les foyers raccordés au réseau assainissement et utilisant un puits.

ETAT DES 4 TAXES

Compte tenu de la réforme sur la fiscalité locale, l'état de notification des taux d'imposition présente une différence entre les taux 2010 et 2011 qui provient du transfert de fiscalité (la part qui était jusqu'en 2010 perçue par le Département pour la taxe d'habitation, par le département et la région pour le foncier bâti et la contribution foncière des entreprises anciennement taxe professionnelle)

Le maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales avec les taux 2011 rectifiés. Les taux présentés sur cet état sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 23.25
- Taxe foncière (bâti) : 12.20
- Taxe foncière (non bâti) :32.19
- C F E : 27.09

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Les taux votés pour 2011 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 24.25
- Taxe foncière (bâti) : 12.70
- Taxe foncière (non bâti) :32.19
- C F E : 27.09

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le budget primitif assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 43 110.00€pour la section d'exploitation et 61 311.00 pour la section d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le budget primitif assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

714 766€pour la section de fonctionnement et 1 117 738.00€pour la section d'investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Le conseil municipal accepte le devis établi par la DDT de l'Allier s'élevant à la somme de 141 200 HT €et sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre des AMENDES DE POLICE pour des travaux d'aménagements de sécurité dans le cadre du contrat communal d'aménagement de bourg

DOTATION ANNUELLE DE SOLIDARITE POUR LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE (FONDS 1) DU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER

Le conseil municipal décide d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2011 d'un montant de 8 762.00 €aux programmes d'investissements suivants :

- Travaux de voirie : 13 000.00 €HT
- Rampe salle polyvalente : 1 705.00 €HT
- Ravalement de façade église : 4 410.00 €HT
- Pose de gouttières église : 614.00 €HT

RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION SUR POSTE « CHAVROCHE » ET « LE CHEROUX »

Le conseil municipal autorise les travaux de renforcement du réseau basse tension qui s'élèvent à la somme de 2 900.00€pour la participation communale sur le poste de Chavroches et à la somme de 14 080€sur le poste du « Chéroux » (avec enfouissement lignes, éclairage public et téléphone).

AVENANT BAIL INFIRMIERES

Le maire explique à l'assemblée que Madame Emmanuelle CAPDEVILLE s'est installée avec Mademoiselle Aline NOVAIS au 2 Place de la Poste à CHAMBLET dans le cabinet infirmier et qu'il y a lieu de modifier le bail par un avenant.

ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES RURAUX

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Fédération départementale des Maires ruraux de l'Allier

MODIFICATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide de modifier les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public. L'horaire d'allumage sera à 6heures et l'extinction à 21 heures30 sur l'ensemble du territoire de la commune.

NOM DE RUE AUX PAVILLONS LOCATIFS

Le conseil municipal décide de nommer la rue qui dessert les pavillons locatifs situés à l'emplacement des anciens courts de tennis : rue le Grand Pré